Saisie en ligne de l'outil d'autodiagnostic économique et financier

Mode d'emploi du site internet : www.inserdiag.fr

Pourquoi un site de saisie en ligne ?

Après près de 2 ans de déploiement au sein des réseaux, l'outil d'autodiagnostic économique et financier pour le secteur de l'IAE est à renseigner en ligne sur son site internet dédié (l'accompagnement sera validé via l'utilisation du site).
Le site www.inserdiag.fr permet de :

- faciliter le travail collaboratif : une seule et même version de trame de saisie des comptes pour tous les utilisateurs permettant de stabiliser les données, possibilité de travail à distance et partagé pour actualiser ces données ;
- adapter l'outil dans le temps (ajouts de nouvelles fonctionnalités, modification des indicateurs d'alerte en fonction des remontées faites par les accompagnateurs, etc.) ;
- faciliter la transmission des dossiers entre les différents acteurs (SIAE, accompagnateur-réseau, fonds territorial France Active, CNAR IAE et CNAR Financement);
- consolider les données économiques et financières à des fins statistiques pour mieux identifier les besoins des SIAE et produire des données publiques sur le secteur de l'IAE (pas de communication sur les données individuelles) ;
- faciliter l'accès aux informations pratiques (mode d'emploi, inscription, forum, …).

Qui a accès au site internet ?

- Les SIAE volontaires auront uniquement accès à leurs données personnelles.
- Les accompagnateurs réseaux de l'IAE (« accompagnateurs phase 1 » : pour la partie diagnostic et plan de développement) et les fonds territoriaux France Active (« accompagnateurs phase 2 » : pour la partie plan de financement) auront accès aux dossiers qu'ils accompagnent.
- Enfin, le CNAR IAE et le CNAR Financement pourront accéder aux dossiers pour en valider les étapes et obtenir des données consolidées.

Comment fonctionne le site ?

➢ Au préalable

Les accompagnateurs réseaux de l'IAE ayant suivi la formation d'utilisation de l'outil et les fonds territoriaux France Active détiennent des codes d'accès qui leur permettent d'accéder à leur compte sur le site. Pour recevoir ces codes d'accès, ils doivent au préalable être signataires de la charte d'engagement qui certifie la confidentialité des données des structures accompagnées.

Les utilisateurs ont accès, dès la page d'accueil du site internet, à diverses informations pratiques sur la démarche d'accompagnement et l'utilisation de l'outil d'autodiagnostic, ainsi qu'aux contacts du CNAR IAE et du CNAR Financement pour toute demande de précisions.

- **Inscription de la SIAE & Phase 1 « diagnostic et plan de développement »** : saisie des comptes, aide à l'analyse et à la définition du plan d'action, réorientation si nécessaire

La structure volontaire s'inscrit sur le site de saisie en ligne via un formulaire de demande d'inscription, elle devra valider à cet effet une charte d'utilisation qui précise les modalités d'accompagnement de l'outil.
Lors de sa demande d'inscription, la SIAE a la possibilité d'indiquer l'accompagnateur-réseau phase 1 par qui elle souhaite être accompagnée. Celui-ci reçoit alors par email automatique la demande de la SIAE et répond via son « espace ».
Dans le cas d'un refus de sa part, ou si la SIAE n'a pas choisi d'accompagnateur particulier, le CNAR IAE enverra une autre proposition à la structure (en fonction du réseau, de la zone géographique et du nombre de structures déjà suivies par l'accompagnateur).
Le CNAR IAE valide l'entrée de la SIAE dans la démarche, son compte est activé.
Chaque acteur (SIAE, son accompagnateur-réseau et le fonds territorial France Active de son territoire) sont informés par email automatique du suivi d'un autodiagnostic par une nouvelle structure, ce message précise les coordonnées respectives de chacun.

La SIAE peut alors prendre contact avec son accompagnateur-réseau. Elle dispose pour cela d'un délai maximum de 3 mois pour démarrer le diagnostic (c'est-à-dire créer son outil et commencer à saisir des informations dans l'outil). A cet effet, la SIAE recevra des emails de relance à échéances fixées. Si ces délais sont dépassés, le dossier sera annulé. La SIAE aura la possibilité de renouveler une demande, qui sera prise en compte dans la limite des places disponibles.
La phase 1 devra être clôturée dans les 6 mois suivants le début de la démarche, sauf mise en attente particulière du dossier par l'accompagnateur phase 1 pour un motif précis. Ce délai pourra être renouvelé 1 fois sur demande de la SIAE et/ou de l'accompagnateur réseau auprès du CNAR IAE.

A savoir : lors de la validation de sa partie d'accompagnement, l'accompagnateur-réseau doit éditer sa demande de défraiement en ligne, via l'onglet « dossier à facturer », de ses journées d'accompagnement (1 ou 2), à envoyer au CNAR IAE pour paiement.
Lors de la validation par l'accompagnateur phase 1, le CNAR IAE vérifie que tous les onglets suivants ont été renseignés avant de procéder au défraiement : comptes de résultats, bilans passés et budgets prévisionnels.

- **Utilisation de l'outil**

Pour commencer un diagnostic, la structure doit choisir sur son espace un des 3 outils (son accompagnateur-réseau aura accès à son dossier seulement après cette manipulation) :
- l'outil dans une version simplifiée : bilans et comptes de résultat passés sur 3 ans ;
- l'outil dans une version plus détaillée : bilans et comptes de résultat passés sur 5 ans ;
- l'outil multiactivité (4) : permettant de distinguer 4 activités.

Suivant l'avancement de la démarche, le diagnostic de la SIAE peut être présenté sous différents statuts :

- « En cours accompagnateur phase 1 » : statut par défaut au démarrage de l'outil après validation de l'inscription de la SIAE.
- « Mise en attente par l'accompagnateur phase 1 » : lorsque des éléments significatifs permettant d'établir le diagnostic tardent à être obtenus, le dossier peut être mis en attente sur l'initiative de l'accompagnateur-réseau, qui doit en indiquer le motif.
- « Arrêt du diagnostic par l'accompagnateur phase 1 » : le diagnostic peut être arrêté sur proposition de l'accompagnateur (nécessaire, par exemple, si la comptabilité n'est pas exploitable), ce statut doit être validé par le CNAR IAE.
- « Validé par l'accompagnateur phase 1 » : statut à activer par l'accompagnateur réseau lorsque le diagnostic est achevé.
- « En cours accompagnateur phase 2 » : statut par défaut après validation par l'accompagnateur-réseau de la phase 1 dans le cas où la SIAE a indiqué son accord pour la transmission de son dossier au fond territorial, celui-ci est informé par email automatique.
- « Mise en attente accompagnateur phase 2 » : lorsque des éléments significatifs permettant d'établir le diagnostic tardent à être obtenus, le dossier peut être mis en attente sur l'initiative du fonds territorial France Active, qui doit en indiquer le motif.
- « Arrêt du diagnostic par l'accompagnateur phase 2 » : le diagnostic peut être arrêté sur proposition du fonds territorial, ce statut doit être validé par le CNAR Financement.
- « Validation du diagnostic » : lorsque le fonds territorial valide sa partie, le diagnostic est alors terminé.

Il est possible de télécharger l'outil sous format Excel à tout moment au cours de la saisie.

➢ **Phase 2 « plan de financement »** suivie par le fonds territorial France Active

Le dossier de la SIAE est transmis automatiquement au Fond Territorial lorsque la SIAE a donné son accord en cochant une case à cet effet sur son « espace ».
La SIAE a la possibilité d'autoriser la transmission de son dossier avant la fin de la phase 1 pour travailler en collaboration avec le Fonds Territorial dès le début de l'accompagnement, dans ce cas celui-ci a accès à son dossier en mode lecture jusqu'à la fin de la phase 1.
Cette information peut être renseignée à tout moment durant la phase 1, y compris après validation par l'accompagnateur-réseau.

Suite à la validation du diagnostic par l'accompagnateur-réseau, le Fonds Territorial reçoit un email automatique l'informant de la clôture de la phase 1. Cet email précisera si la SIAE a donné son accord pour la transmission de son dossier en phase 2 et le cas échéant il devient accessible au Fonds Territorial.
La SIAE et le Fonds Territorial reçoivent alors un email avec rappel de leurs coordonnées respectives et peuvent prendre contact.

A savoir : lors de la validation de sa partie d'accompagnement, le Fonds Territorial doit éditer sa demande de défraiement sur le site (onglet « dossier à facturer ») de sa journée d'accompagnement à envoyer au CNAR Financement pour paiement.

➢ Intervention des accompagnateurs

L'accompagnateur réseau de l'IAE peut intervenir sur le diagnostic jusqu'à validation de sa partie (phase 1). Puis (phase 2) le Fonds Territorial peut intervenir sur l'ensemble du diagnostic jusqu'à validation de sa partie.
L'accompagnateur-réseau et le Fonds Territorial peuvent être associés ensemble aux 2 phases d'accompagnement si la SIAE le souhaite : dès le début de la phase 1 en donnant son accord pour la transmission de son dossier au Fonds Territorial, et lors de la phase 2 en communiquant ses identifiants à son accompagnateur réseau (la SIAE garde toujours la possibilité de modifier son mot de passe lorsqu'elle le souhaite).

La feuille de synthèse prévoit une première partie de commentaire pour l'accompagnateur-réseau et une seconde partie pour le fonds territorial.

Les interventions des différents acteurs (SIAE, accompagnateur-réseau et fonds territorial) apparaissent dans l'outil sous des couleurs distinctes.

➢ Interface du site de saisie en ligne des accompagnateurs

L'accompagnateur réseau et le fonds territorial ont accès à l'ensemble des diagnostics des structures qu'ils accompagnent. Sur leur espace, un tableau récapitulatif permet de suivre l'avancement de leurs diagnostics.

Chaque accompagnateur a accès sur son compte à un « carnet de notes » (uniquement accessible par lui-même) : une page de rédaction libre permettant si nécessaire de reporter des informations autres que financières qui peuvent être utiles au diagnostic de la SIAE (historique ou évènements permettant d'expliquer des évolutions, éléments de contexte, …).

➢ Aide en ligne

Pour des informations sur les phases 1 et 2 de la démarche d'accompagnement : se référer au document de la page « A propos » du site internet « Démarche d'accompagnement à l'outil d'autodiagnostic ».

Sont téléchargeables via le compte de chaque utilisateur pour une aide à la saisie en ligne :
- le guide de l'outil d'autodiagnostic,
- une « balance comptable » qui peut aider au calcul du budget prévisionnel de l'année en cours.

L'outil présente également des bulles d'aide contenant des informations pratiques qui s'affichent lors du passage de la souris sur la case sélectionnée.

➢ Clôture de l'ensemble du diagnostic et suite

Après validation du Fonds Territorial, et confirmation de cette validation par le CNAR Financement, le plan de financement devient accessible à l'accompagnateur-réseau et le dossier ne peut plus être modifié.

La SIAE a la possibilité de continuer à compléter l'outil de façon autonome les années suivantes pour faire régulièrement le point sur sa situation économique et financière. Elle peut alors autoriser son/ses accompagnateur(s) (réseau et/ou fonds territorial) à accéder à ses nouvelles données en leur communiquant ses identifiants, ce nouvel accompagnement ne sera pas défrayé.

➢ Le forum

Le forum n'est accessible qu'aux accompagnateurs (réseau et Fonds Territoriaux).
Il est possible de poster des documents sur le forum, en les envoyant par email au CNAR IAE ou au CNAR Financement.

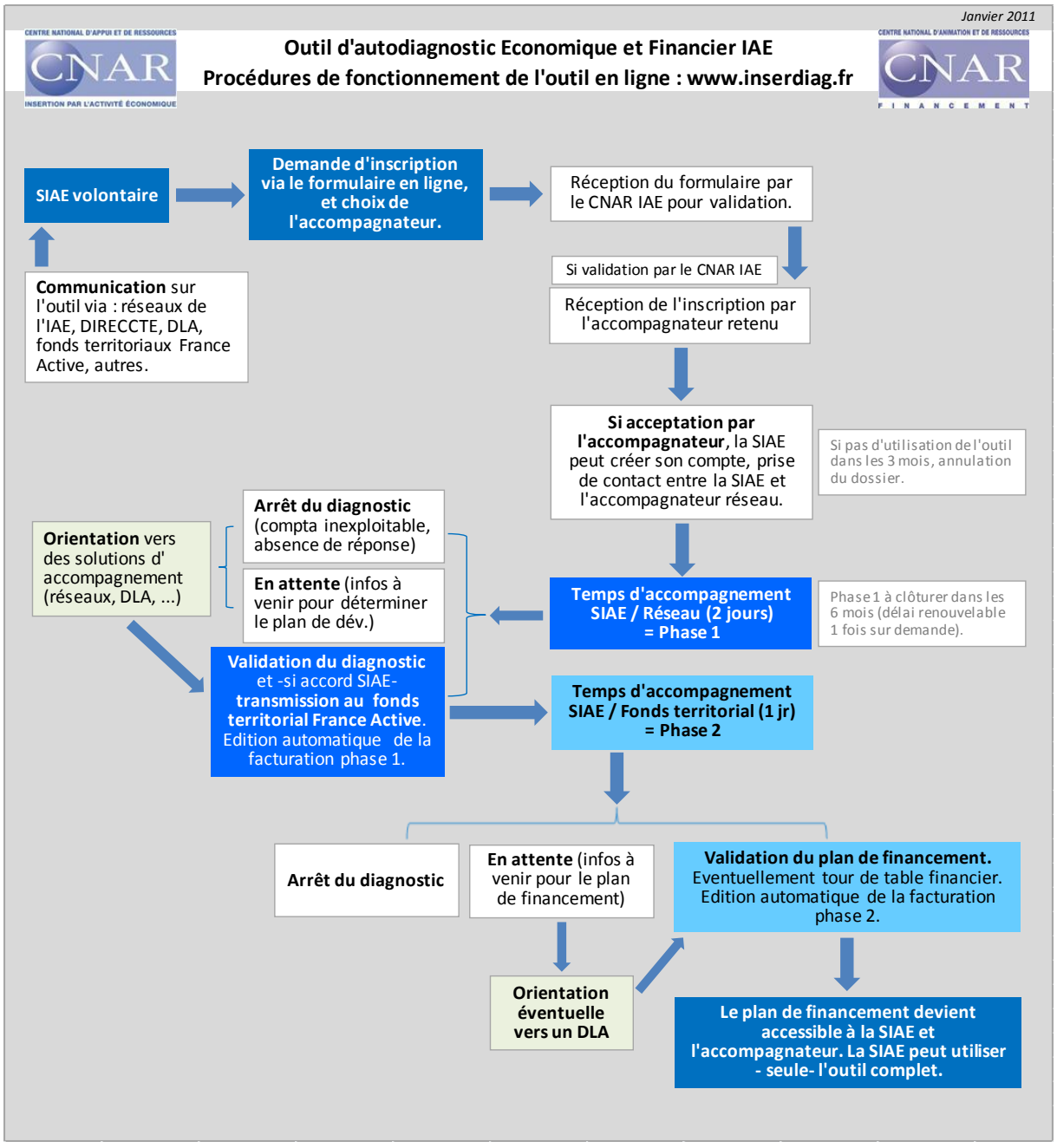
Janvier 2011
Outil d'autodiagnostic Economique et Financier IAE
Procédures de fonctionnement de l'outil en ligne : www.inserdiag.fr
SIAE volontaire
Demande d'inscription via le formulaire en ligne, et choix de l'accompagnateur.
Réception du formulaire par le CNAR IAE pour validation.
Communication sur l'outil via : réseaux de l'IAE, DIRECCTE, DLA, fonds territoriaux France Active, autres.
Si validation par le CNAR IAE
Réception de l'inscription par l'accompagnateur retenu
Si acceptation par l'accompagnateur, la SIAE peut créer son compte, prise de contact entre la SIAE et l'accompagnateur réseau.
Si pas d'utilisation de l'outil dans les 3 mois, annulation du dossier.
Orientation vers des solutions d' accompagnement (réseaux, DLA, ...)
Arrêt du diagnostic (compta inexploitable, absence de réponse)
En attente (infos à venir pour déterminer le plan de dév.)
Temps d'accompagnement SIAE / Réseau (2 jours) = Phase 1
Phase 1 à clôturer dans les 6 mois (délai renouvelable 1 fois sur demande).
Validation du diagnostic et -si accord SIAE- transmission au fonds territorial France Active. Edition automatique de la facturation phase 1.
Temps d'accompagnement SIAE / Fonds territorial (1 jr) = Phase 2
Arrêt du diagnostic
En attente (infos à venir pour le plan de financement)
Validation du plan de financement. Eventuellement tour de table financier. Edition automatique de la facturation phase 2.
Orientation éventuelle vers un DLA
Le plan de financement devient accessible à la SIAE et l'accompagnateur. La SIAE peut utiliser - seule- l'outil complet.

Pour toute demande, adressez-vous à :
CNAR IAE: marion.wadoux@avise.org
CNAR Financement: astridb@franceactive.org